

Le Conseil Municipal de Saint Vincent Sterlanges



Les membres du Conseil Municipal sont (de gauche à droite, en partant de devant)
Rigaud Chrystelle, Bertrand Pierre (3ème Adjoint), Bonnière Magali (2ème Adjoint), Tonarelli Valérie (Maire),
Guinaudeau Dany (1er Adjoint), Belz Annick, Charrier Tony, Turpin Matthieu, Courcelles Didier, Guerry Dominique,
Natolot Mélanie, Guinaudeau Laëtita, Bossard Philippe, Bousseau Agnès et Carteau Julien.
N'apparaissent pas sur la photo les membres suppléants : Chateigner Sabine et Warzecka Dominique

Les Commissions de la Commune

FINANCES ET APPELS D'OFFRES

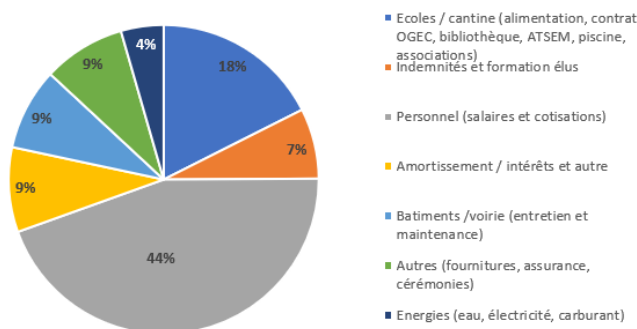
Son rôle :

- Elle établit le budget de la Commune.
- Elle valide les demandes d'investissement des différentes commissions.

Ses membres :

 les membres d'office sont le Maire et ses Adjoints

- **Tonarelli Valérie**, Le Maire
- Guinaudeau Dany, 1er Adjoint
- Bonnière Magali, 2ème Adjoint
- Bertrand Pierre, 3ème Adjoint
- Natolot Mélanie, membre



VOIRIE ET ESPACES VERTS

Son rôle :

- Elle se tient informée de l'état de la voirie communale, (≈ 10Kms de routes et de chemins), et des espaces verts tels que le Square de Fontaines, la Fontaine de Sterlanges, le stade, le fleurissement de la commune, l'entretien des pelouses...
- Elle est en charge de la bonne gestion des fossés communaux.
- Elle fait des propositions de travaux, d'entretien et d'amélioration.

Ses membres :

- **Tonarelli Valérie**
- Bonnière Magali
- Carteau Julien
- Charrier Tony
- Courcelles Didier
- Guerry Dominique
- Natolot Mélanie
- Turpin Matthieu

BATIMENTS ET CIMETIÈRE

Son rôle :

- Elle évalue les travaux nécessaires au bon entretien des bâtiments communaux : la salle des fêtes, Église, Mairie, École Publique, Cantine, Périscolaire, Bibliothèque, Toilettes publiques...
- Elle propose des investissements (achat, rénovation...)
- Cimetière : Elle évalue et envisage les travaux d'aménagement.

Ses membres :

- **Guinaudeau Dany**
- Bonnière Magali
- Bossard Philippe
- Carteau Julien
- Charrier Tony
- Guerry Dominique
- Guinaudeau Laëtita
- Natolot Mélanie
- Turpin Matthieu



Les Commissions de la Commune (suite...)



COMMUNICATION, ANIMATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Son rôle :

- Elle met en place la stratégie de communication au sein de la Commune. Elle évalue les besoins et les met en oeuvre.
- Elle réalise le bulletin communal annuel et les publications trimestrielles
- Elle définit la politique culturelle, valorise et préserve le patrimoine communal.
- Elle fait la promotion de l'histoire et l'identité locale.

Ses membres :

- Bonnière Magali**
- Bertrand Pierre
- Bousseau Agnès
- Courcelles Didier
- Guinaudeau Laëticia
- Rigaud Chrystelle
- Chateigner Sabine



CADRE DE VIE : SECURITÉ, CITOYENNETÉ ET ENVIRONNEMENT

Son rôle :

- Elle est en charge des actions ou des aménagements visant à assurer la sécurité des habitants.
- Elle gère les relations avec les associations et les bénévoles.
- Elle met en oeuvre la politique environnementale de la Commune.

Ses membres :

- Bonnière Magali**
- Guinaudeau Dany
- Belz Annick
- Bossard Philippe
- Carteau Julien
- Guinaudeau Laëticia
- Turpin Matthieu
- Warzecka Dominique



VIE SCOLAIRE, JEUNESSE ET AFFAIRES SOCIALES

Son rôle :

- Elle assure le suivi du fonctionnement des écoles de la Commune.
- Elle gère les services périscolaires et propose des améliorations de fonctionnement (cantine et périscolaire).
- Elle participe aux conseils d'école du R.P.I., aux Assemblées Générales de l'O.G.E.C. des 3 Anges, de l'Amicale Laïque des 3S, de la Garderie Les Artistes.
- Elle élabore la politique jeunesse de la Commune et elle propose des activités sportives et éducatives.
- Elle met en place l'action sociale, c'est à dire l'accompagnement de publics fragiles, du développement d'actions de prévention, de l'organisation du Goûter des Aînés...

Ses membres :

- Bertrand Pierre**
- Bonnière Magali
- Bousseau Agnès
- Guinaudeau Laëticia
- Natolot Mélanie
- Turpin Matthieu
- Rigaud Chrystelle



COMMISSION COMMUNALES DES IMPÔTS DIRECTS

Son rôle :

- Elle se réunit une fois par an.
- En fonction des travaux instruits, elle est amnénée à se prononcer sur la catégorie fiscale proposée par le centre des impôts fonciers.
- Elle peut aussi réqualifier des travaux non-déclarés.
- Elle défend les intérêts de la collectivité.

Ces deux dernières commissions sont présidées par le Maire et sont composées d'Elus et d'habitants de la commune.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Son rôle :

- Elle se réunit une fois par an et avant chaque nouvelle élection.
- Elle émet son avis sur les nouvelles inscriptions et radiations validées par le Maire.

